

CACES R486 A et B Recyclage

Objectifs et contexte de la certification :

La Cnam a développé le dispositif CACES en vue de prévenir les risques liés à la conduite d'engins.

Ce dispositif définit les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Il permet de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail).

Cette certification reprend les compétences définies dans la recommandation R.486A citée dans le titre de ce dossier.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Toute personne étant amenée à conduire des P.E.M.P. en situation de travail
- Avoir déjà obtenu le CACES R486B

Prérequis

- Savoir lire et écrire le français
- Aptitude médicale favorable de la médecine du travail.
- Avoir 18 ans (possible pour les moins de 18 ans dans certaines conditions).

Objectifs pédagogiques du programme

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, l'accompagnateur, ..).
- Connaître la technologie des PEMP utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les principes de fonctionnement, ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
- Identifier les différents types de PEMP, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- Connaître et maîtriser les conditions d'équilibre et les facteurs de stabilité des PEMP pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des PEMP.
- Savoir exploiter les PEMP et maîtriser les principaux risques (adéquation à la tâche et limites d'emploi, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des PEMP (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).
- Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de la PEMP (documents, contrôle visuel, état des dispositifs de sécurité, niveaux, ..).
- Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la PEMP, de levage/descente de la plate-forme y compris en configuration de secours, ainsi que l'entrée/sortie en sécurité de celle-ci. Maîtriser la communication avec le chef de manœuvre et l'accompagnant.
- Vérifier l'état de la PEMP (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

Contenu de la formation

- Connaissances théoriques R486B - (durée : entre 25 et 50 % du temps de formation)

- Les connaissances générales
- La technologie des PEMP
- Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES®
- Les notions élémentaires de physique
- La stabilité des PEMP (dont la lecture de la courbe de charge)
- Les risques liés à l'utilisation des PEMP
- L'exploitation des PEMP
- Les vérifications d'usage des PEMP
- Savoir-faire pratique R486B - (durée : entre 50 et 75 % du temps de formation)
 - La prise de poste et les vérifications
 - La vérification de l'adéquation de la PEMP aux opérations à réaliser
 - La conduite et les manoeuvres
 - La fin de poste – Les opérations d'entretien quotidien – La maintenance

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur spécialisé en sécurité

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille d'émargement
- Attestation de formation
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.486A de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES). Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.
- Auto-évaluation sur les objectifs avant la formation (formulaire d'auto-évaluation)
- Evaluation des connaissances avant formation (Quizz)
- Evaluation des connaissances en cours de formation (Quizz)
- Evaluation des connaissances en fin de formation (Quizz)
- Auto-évaluation sur les objectifs en fin de formation (formulaire d'auto-évaluation)

Modalités de certification

Les tests d'évaluation

Pour se présenter au test CACES® le candidat doit présenter une attestation de formation lui permettant a minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir faire pratique. Le candidat devra être muni d'une photo d'identité.

Les épreuves théoriques permettent d'évaluer les connaissances pour la conduite en sécurité des plates-formes élévatrices mobiles de personnel (durée : 1 h).

Les épreuves pratiques permettent d'évaluer le savoir-faire pour la conduite en sécurité d'une catégorie de plate-formes élévatrices mobiles de personnel (durée : selon la catégorie du CACES®).

UBITECH

24 boulevard Jean BAUDIN

13016 Marseille

Email: contact@ubitech-formation.com

Tel: +33650410816



Indicateurs de résultats

100% de nos stagiaires ont suivi la formation dans sa totalité (Chiffres 2023)

Taux de réussite: 100% (Chiffres 2023)

Évaluation à chaud pour les apprenants

9.3/10

Contenu de la formation 9.6/10

Déroulement de la formation 9.6/10

Efficacité de la formation 8.4 /10

DÉLAIS D'ACCÈS:

L'équipe d'Ubitech est très réactive mais dépend du délais nécessaire de chaque administration. Voici les délais minimum entre votre demande et le début de la formation:

Vous êtes intermittent: Inscription au minimum 4 semaines avant le début de la formation et 3 semaine avant le début de la formation pour les formations de sécurités.

Demandeur d'emploi: pour une prise en charge auprès de Pôle emploi comptez minimum 2 semaines, il faudra nous fournir votre numéro ploe emploi

Auto entrepreneur comptez environ 2 semaines.

salarié d'une entreprise, d'une association ou d'une structure cotisant à l'Afdas, le délais minimum est d'une semaine.

Vous financez directement, comptez 4 jours.

ACCESSIBILITE HANDICAP:

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Notre responsable formation étudiera les adaptations possibles pouvant être mises en place pour suivre la formation.

Réferente handicap: Lise VARLET 07.60.53.88.23